

3 / RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE BOULANGERIE : VALIDATION DU PROGRAMME DÉFINITIF DE REMISE DE L'ÉTUDE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment de l'ancienne boulangerie, établie par la société Effilios, missionnée par le Syndicat ENERGIES Vienne et ce dans le cadre de notre accompagnement.

Madame le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité de valider le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

Ainsi, la Commune d'Angliers, en qualité de Maîtrise d'Ouvrage, souhaite lancer la consultation pour la mission d'assistant maîtrise d'œuvre, AMO phase 2, permettant de garantir la bonne réalisation technique des solutions choisies pour la réalisation du projet, en lien avec la Société Effilios, mandatée par le Syndicat ENERGIES Vienne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment de l'ancienne boulangerie,
- Acceptent le lancement de la mission AMO phase 2,
- Chargent le maire de mener à terme toute démarche et de signer tout document relatif à cette opération

4 / RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT UTILISÉ COMME DÉBARRAS DE L'ANCIENNE BOULANGERIE : VALIDATION DU PROGRAMME DÉFINITIF DE REMISE DE L'ÉTUDE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment utilisé comme débarras de l'ancienne boulangerie, établie par la société Effilios, missionnée par le Syndicat ENERGIES Vienne et ce dans le cadre de notre accompagnement.

Madame le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité de valider le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment utilisé comme débarras de l'ancienne boulangerie.

Ainsi, la Commune d'Angliers, en qualité de Maîtrise d'Ouvrage, souhaite lancer la consultation pour la mission d'assistant maîtrise d'œuvre, AMO phase 2, permettant de garantir la bonne réalisation technique des solutions choisies pour la réalisation du projet, en lien avec la Société Effilios, mandatée par le Syndicat ENERGIES Vienne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le programme définitif de remise de l'étude à la rénovation thermique et énergétique du bâtiment utilisé comme débarras de l'ancienne boulangerie,
- Acceptent le lancement de la mission AMO phase 2,
- Chargent le maire de mener à terme toute démarche et de signer tout document relatif à cette opération

5 / INSTAURATION DU RÉGIME DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Madame le Maire indique que des heures supplémentaires et complémentaires sont parfois effectuées par les agents. De ce fait, les agents peuvent soit récupérer les heures ou être indemnisés.

Le Conseil Municipal souhaite que les heures soient au maximum récupérées.

6 / RECENSEMENT 2025

En 2025 le recensement est à faire. Une réunion d'information est planifiée en septembre pour connaître les modalités.

7 / QUESTIONS DIVERSES

CIMETIÈRE

Un devis a été effectué pour l'installation de pavés et gazon synthétique pour l'aménagement au niveau des caves-urnes. D'autres devis vont être demandés.

EQUIPEMENT MULTISPORTS

La plateforme pour l'équipement multisports est terminée.
Les travaux pour installer l'équipement multisports commencent lundi 15 juillet pour une semaine. Une inauguration sera faite en septembre avec l'école.

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le permis de construire pour la réhabilitation de l'ancienne école a été déposé. Nous attendons le retour.

SUPERETTE API

Un bungalow avec différents produits alimentaires en libre-service et une caisse automatique pourrait être envisagé sur la commune.
Il faudrait se rapprocher d'autres communes qui le font actuellement.

MACHINE À PAIN

Une machine à pain pourrait être installée sur le terrain à côté de la boucherie Joubert.
Un compteur serait à installer et un parking à prévoir.
Dans un premier temps, il faut se rapprocher d'un boulanger.

14 JUILLET 2024

Un dépôt de gerbe au Monument aux Morts se fera à 11h45 puis possibilité de se retrouver autour d'une table pour un pique-nique. Des barbecues seront mis à disposition. Chacun emmène ses grillades et ses couverts. L'apéritif sera offert par la commune. Possibilité d'apporter des jeux de société, de cartes, boules de pétanques, palets, quilles Mõlkky...

PONT EUGENE À SAINT-CASSIEN

L'arrêté indiquant l'interdiction de circuler pour les 3,5T sur le pont Eugène a disparu mais les panneaux sont toujours présents.

SIGNALISATION RUE DU QUEBEC

Le stop rue du Québec manque de visibilité sur la rue des Forges. Il faudrait prévoir un miroir.

SIGNALISATION COMMUNE - MARQUAGES

Les marquages au sol au cimetière sont effacés. Ils ont été effectués en février 2024.

Fait et délibéré,

La Secrétaire,

Le Maire,